

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2012

Etaient présents : PICHOU Christian -VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET Louisette – DIEUDONNE Laurent – HOSTACHE Jean-Claude GARNOT Pascal – GUITHON Bernard

Etait excusée : SILLON Caroline

Etaient absentes : DUSSERT Sandrine MATHON Colette

SACO Prise de compétence totale

Le Conseil Municipal approuve la transformation du SACO en syndicat à la carte, ainsi que le transfert de la compétence assainissement collectif en ce qui concerne la collecte, le transport et le traitement. Il transfère au SACO la compétence optionnelle d'assainissement non collectif.

SEDI Transfert de compétence

La commune adhère au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)
Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec le SEDI pour la mise à disposition des biens liés au transfert des compétences de maîtrise d'ouvrage relatives à la distribution publique d'électricité (et de gaz) et nomme les délégués à ce syndicat : Robert Veyat (titulaire) et Jean-Claude Hostache (suppléant).

ORGUE Donation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Les Estivales du Freney a acquis, en 2010, un orgue qui est réparé par un facteur d'orgue, en vue de son installation dans l'église du Freney d'Oisans.

Une convention tripartite sera signée entre l'évêché de Grenoble-Vienne, l'association Les Estivales du Freney et la commune du Freney d'Oisans pour la donation et l'utilisation de cet instrument dans l'Eglise.

Le Conseil Municipal, accepte la donation de l'orgue par l'association « les Estivales du Freney » et approuve la convention tripartite.

CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal décide de créer 2 emplois permanent, à temps complet, à compter du 1^{er} Mars 2012 :

- Agent de Maîtrise territorial
- Adjoint Technique principal 1ere classe,

DSP Auberge du Freney

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions du contrat de délégation de service public, consenties, en 2009, aux exploitants de l'auberge communale « Ancien Hôtel PERRIN ».

Le contrat se termine le 30/06/2012 et exige, normalement, l'engagement d'une procédure et d'une négociation qui ne pourrait se terminer, au mieux, que fin avril ou début mai, à une date où la saison d'été doit être totalement prête.

Il apparaît inopportun de changer de gérant ou, même, de simplement négociateur dans un tel calendrier.

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de DSP, signé le 1^{er} juillet 2009 avec M. LEDDA Fabrice, gérant de la Sarl « Auberge du Freney » jusqu'au 30 septembre 2012, aux mêmes conditions et tarif trimestriel, (soit 2 675.00 € HT) pour permettre la bonne exécution de la saison d'été et une bonne préparation de la saison d'hiver dans le cadre du nouveau contrat à élaborer.
Il réfléchit sur les conditions d'exploitation afin de finaliser, avant l'été, le nouveau contrat qui prendra effet le 01/11/2012.

AFP AUTORISEE

Le Conseil Municipal prend l'engagement d'acquérir les biens dont le ou les propriétaires opteraient pour le délaissement, suite à la création d'une Association Foncière Pastorale autorisée sur la commune du Freney d'Oisans.

COURS DE YOGA

Le Conseil accepte de louer la salle Polyvalente 30 € par mois pour pratiquer des cours de yoga 1 fois par semaine

DIVERS

Liaison téléportée entre les 2 Alpes et l'Alpe d'Huez

Le maire rappelle la délibération prise le 07/12/2012 qui approuve les études à réaliser pour le projet de liaison portée entre les 2 massifs et qui donne son accord afin que la commune du Freney d'Oisans porte le dossier technique estimé à 50 000 € ht et sollicite les subventions auprès du Conseil Général.

Bâtiment communal « Le Moulin »

Le Conseil envisage la vente de ce bâtiment ; il sollicite l'avis des domaines et le propose au Conseil Général pour loger les saisonniers à proximité du centre d'exploitation.

Séance levée à 22 H.